Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 139 (2018)
Heft: 3

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ordre du jour

Assemblée des délégués SAR, samedi 17 mars 2018 à 9 h.
Lieu : Ecole d'horticulture de Lullier, Route de Presinge 150, 1254 Jussy, GE

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 142e assemblée des délégués de la SAR
2. Contrôle des pouvoirs
3. Désignation des scrutateurs
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 18 mars 2017 (voir RSA mai 2017)
5. Rapport de la présidente
6. Adoption des rapports publiés dans la RSA de mars 2018
7. Finances :
   - Indemnités des membres du Comité Central - votation
   - Comptes 2017
   - Rapport des vérificateurs
   - Adoption des comptes 2017
   - Adoption du budget 2018
   - Désignation des sections vérificatrices des comptes 2018
8. Concours des ruchers :
   - Concours 2017
   - Remise de la médaille de vermeil
   - Concours 2018
9. SAR :
   - Modifications des statuts - votation
   - Modification du règlement du concours du rucher - votation
10. Membre collectif :
    - Fixation de la participation financière - votation
    - Demande d'adhésion de l'association suisse d'apithérapie - votation
11. Comité :
    - Démission du comité
    - Présentation des nouveaux membres pour le CC
    - Election des membres du CC
12. Nomination à la présidence
13. Attribution du prix Bertrand
14. Honorariat
15. Confirmation du lieu de l'assemblée 2019 et organisation 2020.
16. Divers
17. Parole aux invités
18. Conférence du Dr Jean-Marc BONMATIN
19. Apéritif-Repas

Neuchâtel, le 24 janvier 2018

Bilans comparés au

	31.12.16	31.12.2017
ACTIF	Francs	Francs
Caisse	244.48	**371.23**
CCP	51 394.56	**156 290.96**
BCF c/c 11.10.056965-06	45 171.25	**152 720.60**
BCF épargne 25 01 122.645-03	81 331.35	**81 493.15**
BCF épargne 20 50 242.710-06	42 857.30	**42 823.00**
BCF épargne 30 01 299.286-09	20 245.15	**20 285.65**
Titres	1 000.00	**1 000.00**
BCF, Fonds Bertrand	15 702.05	**15 509.80**
Annonces à encaisser	1 905.00	**12 299.15**
Bibliothèque	1.00	**1.00**
Matériel, diplômes, insignes	16 657.85	**19 554.50**
Labels	6 122.35	**7 829.55**
Actifs transitoires	151 246.20	**7 579.10**
AFC, impôt anticipé à récupérer	10.75	**0.00**
Stock livres	102 672.00	**88 368.00**
Stock emballages	10.00	**0.00**
Total de l'actif	536 571.29	**606 125.69**

PASSIF		
Fonds de propagande	73 323.55	**75 570.40**
Fonds Aide à l'apiculture	16 059.45	**16 067.20**
Fonds Assurances RC, vols, déprédations	109 078.35	**115 620.55**
Fonds Bertrand - Réserve	15 702.05	**15 509.80**
Passifs transitoires	38 720.90	**105 860.20**
Fonds propres - Capital	283 686.99	**277 497.54**
Total du passif	536 571.29	**606 125.69**

Comptes d'exploitation comparés

CHARGES

	Cpte N°	du 01.01.2016 au 31.12.2016 Francs	du 01.01.2017 au 31.12.2017 Francs	Budget 2017 Francs	Budget 2018 Francs
Assemblée des délégués, vétérans SAR	4100	7 038.75	10 037.75	12 000.00	9 000.00
Comité, président, secrétaire	4101	21 155.50	14 969.20	17 000.00	24 900.00
Réorganisation Apiculture	4101.1	6 312.00	5 963.60	8 000.00	6 000.00
Secrétariat (Salaire, charges)	4101.2	370.90	26 827.20	27 000.00	27 000.00
Gérance et loyer	4102	3 500.00	3 500.00	4 000.00	4 500.00
Fournitures de bureau	4103	1 299.30	388.55	600.00	600.00
Ports	4104	417.80	428.00	500.00	500.00
Téléphones, fax administrateur	4105	315.50	284.50	300.00	300.00
Taxes CCP	4106	155.55	180.30	300.00	250.00
Impôts, frais de garde	4107	54.00	54.00	100.00	100.00
AVS, allocations familiales	4108	1 119.10	1 351.60	1 200.00	1 200.00
Stations d'observations, pesées	4109	920.00	770.00	1 000.00	1 000.00
Assurance RC	4110	1 241.60	1 260.00	1 300.00	1 300.00
Contrôle du miel, matériel, préposé SAR	4111	8 418.60	4 824.40	13 500.00	6 000.00
Participation apisuisse	4111.1	-640.00	0.00	0.00	0.00
Contrôleurs du miel	4112	9 390.40	9 549.65	9 000.00	9 500.00
Analyses miel et contrôles exploitation	4112.1	11 576.25	12 380.85	12 000.00	10 000.00
Frais de la bibliothèque	4113	709.85	0.65	600.00	600.00
Frais de journal	4114	86 673.75	84 680.60	86 000.00	86 000.00
Cotisations à charge	4115	41 908.00	42 848.00	43 000.00	44 000.00
Vulgarisation, conseillers moniteurs-éleveurs	4116	81 637.50	88 014.50	93 000.00	94 700.00
Vulgarisation, préposé SAR	4117	2 275.00	645.00	3 500.00	4 000.00
Testages et stations de fécondations	4117.1	66 882.00	1 300.00	70 000.00	1 300.00
Concours des ruchers	4118	2 516.25	3 019.35	3 200.00	3 200.00
Publicité, matériel	4119	6 620.40	2 231.60	4 000.00	3 000.00
Vols et déprédations	4120	11 138.80	5 356.30	5 000.00	5 000.00
Prestation de tiers	4121	350.00	350.00	500.00	350.00
Divers, jubilés, représentation	4123	8 173.80	3 252.30	3 000.00	3 300.00
Frais bancaires	4124	181.70	295.30	200.00	300.00
Frais de vente du livre	4125	724.50	3 335.30	2 800.00	1 500.00
Brevet Fédéral + Ecole Sàrl + concept expl	4130		0.00	4 400.00	1 880.00
Frais Agenda	4131	24 465.90	17 613.75	14 000.00	17 500.00
Classeurs formation débutants	4132	0.00	8 550.40	0.00	0.00
Total des charges		406 902.70	354 262.65	441 000.00	368 780.00

PRODUITS

Cotisations membres sections	3151	184 157.00	186 984.00	180 000.00	185 000.00
Abonnements membres individuels suisses	3152	6 500.00	6 960.70	6 000.00	6 000.00
Abonnements membres individuels étrangers	3153	1 154.75	1 061.50	1 000.00	1 000.00
Annonces du journal	3154	26 583.20	28 280.80	25 000.00	27 500.00
Intérêts des fonds	3155	235.35	232.30	200.00	200.00
Vulgarisation et participation apisuisse	3156	70 332.00	69 323.60	70 000.00	68 000.00
Testages et stations de fécondations	3156.1	65 582.00	0.00	65 000.00	0.00
Recettes contrôle du miel	3157	8 550.75	9 311.20	8 500.00	8 900.00
Recettes analyse miel et contrôles exploitation	3157.1	9 286.85	8 946.15	12 000.00	8 800.00
Recettes publicité, panneaux, sacs	3158	5 358.85	5 441.80	6 000.00	5 400.00
Recettes des labels	3159	5 707.10	9 063.90	7 000.00	0.00
Recettes des surprimes	3160	4 592.00	6 048.00	4 500.00	5 200.00
Recettes diverses	3161	3 384.80	3 805.30	800.00	3 500.00
Recettes vente du livre	3163	24 532.60	18 472.50	24 300.00	18 700.00
Recettes agenda	3165	2 850.00	2 946.00	2 850.00	2 900.00
Total des produits		418 807.25	356 877.75	413 150.00	341 100.00
Résultat d'exploitation		11 904.55	2 615.10	-27 850.00	-27 680.00

Pertes & profits

	du 01.01.2017 au 31.12.2017	
	Francs	Francs
	Charges	Produits
Résultat d'exploitation		**2 615.10**
Attributions et prélèvements fonds		
Assurances vols, déprédation	6 542.20	
Fonds propagande & publicité	2 246.85	
Fonds Aide Apiculture	7.75	
Fonds Bertrand	7.75	
	7.85	
	8 804.55	2 615.10
Perte de l'exercice	**-6 189.45**	
	2 615.10	**2 615.10**

Attributions - Prélèvements aux comptes - Fonds

Assurances RC, vols, déprédations

Etat au 01.01.2017			109 078.35
Produits	PP - Intérêts : 0.05 %		54.50
	Membres des sections		7 056.00
	Surprimes (3160)		6 048.00
Charges	Assurances (4110)	1 260.00	
	Vols et déprédations (4120)	5 356.30	
		6 616.30	122 236.85
Solde au 31.12.2017		**115 620.55**	
		122 236.85	122 236.85

Fonds Bertrand

Etat au 01.01.2017			15 702.05
Produits	Intérêts BCF		7.75
Charges		200.00	
		200.00	15 709.80
Solde au 31.12.2016		**15 509.80**	
		15 709.80	15 709.80

Propagande

Etat au 01.01.2017			73 323.55
Produits	PP - Intérêts : 0.05 %		36.65
	Publicité (3158)		5 441.80
Charges	Publicité, matériel (4119)	2 231.60	
	Frais administratifs (Forfait)	1 000.00	
		3 231.60	78 802.00
Solde au 31.12.2017		**75 570.40**	
		78 802.00	78 802.00

Aide à l'Apiculture

Etat au 01.01.2017			16 059.45
Produits	PP - Intérêts : 0.05 %		8.40
Charges	Frais de la Bibliothèque (4113)	0.65	
		0.65	16 067.85
Solde au 31.12.2017		**16 067.20**	
		16 067.85	16 067.85

Evolution du bilan

	31.12.16	**31.12.17**	Variation
	Francs	Francs	Francs
Caisse	244.48	371.23	126.75
CCP	51 394.56	156290.96	104 896.40
Banques c/c	45 171.25	152720.60	107549.35
Banques épargne	160 135.85	160 111.60	-24.25
Titres	1 000.00	1 000.00	0.00
Trésorerie	*257 946.14*	*470 494.39*	*212 548.25*
A encaisser	153 161.95	19 878.25	-133 283.70
Stocks	125 463.20	115 753.05	-9 710.15
Actif	**536 571.29**	**606 125.69**	**69 554.40**
Créanciers	-38 720.90	-105 860.20	-67 139.30
Fortune	497 850.39	500 265.49	2 415.10
Fonds	-214 163.40	-222 767.95	-8 604.55
Fortune libre	283 686.99	277 497.54	**-6 189.45**

Etat des titres au 31 décembre 2017

Part sociale nominative, USP	1 part	1'000.00
		1'000.00

Vulgarisation 2017

			Cptes
Charges	Conseillers moniteurs éleveurs	88 014.50	4116
	Préposé SAR	645.00	4117
	Testages, stations fécondation	1 300.00	4117.1
	Réorganisation Apiculture CH	5 963.60	4101.1
		95 923.10	
Produits	Vulgarisation, participations apisuisse	69 323.60	3156
	Testages, stations fécondation	0.00	3156.1
		69 323.60	
Perte vulgarisation		**-26 599.50**	

Contrôle du miel / publicité 2017

			Cptes
Charges	Matériel, préposé SAR	4 824.40	4111
	Contrôleurs du miel	9 549.65	4112
	Analyses miel et contrôles exploitation	12 380.85	4112.1
	Publicité, matériel	2 231.60	4119
		28 986.50	
Produits	Contrôle du miel	9 311.20	3157
	Analyses miel et contrôles exploitation	8 946.15	3157.1
	Publicité, panneaux, sacs	5 441.80	3158
	Labels	9 063.90	3159
		32 763.05	
Bénéfice Contrôle du miel / publicité		**3 776.55**	

Contrôle du miel

	Contrôle exploitation		Echantillons / Annonces		Kg contrôlés annoncés		Labels		Publicité	Total
	Quantité	**40.00** Francs	Quantité	**3.00** Francs	Quantité	Francs	Quantité	**0.10** Francs	**0.03** Francs	Francs
PRODUITS										
Fédération Neuchâteloise	10	400.00	128	384.00	23708	1 396.20	23076	2 307.60	710.30	5 198.10
Fédération Genevoise	1	40.00	20	60.00	1240	89.75	3101	310.10	37.10	536.95
Fédération du Jura bernois	0	-	17	51.00	3863	270.30	3496	349.60	115.75	786.65
Fédération du Jura	10	400.00	109	327.00	17287	1 213.80	11202	1 120.20	518.60	3 579.60
Fédération Valaisanne	9	360.00	52	156.00	9240	646.80	192	19.20	277.20	1 459.20
Fédération Vaudoise	11	440.00	116	348.00	13666	966.00	17931	1 793.10	409.55	3 956.65
Fédération Fribourgeoise	4	160.00	108	324.00	18586	1 278.35	31641	3 164.10	557.40	5 483.85
	45	**1 800.00**	**550**	**1 650.00**	**87590**	**5 861.20**	**90639**	**9 063.90**	**2 625.90**	**21 001.00**

	Contrôle exploitation		Echantillons / Annonces		Kg contrôlés annoncés		Base			Total
	Quantité	**40.00** Francs	Quantité	**2.00** Francs	Quantité	Francs	Quantité	**50.00** Francs	Frais indemnités	Francs
CHARGES										
Fédération Neuchâteloise	10	400.00	128	256.00	23708	367.65	5	250.00	503.30	1 776.95
Fédération Genevoise	1	40.00	20	40.00	1240	25.50	0	-	250.00	355.50
Fédération du Jura bernois	0	-	17	34.00	3863	77.15	0	-	247.00	358.15
Fédération du Jura	10	400.00	109	218.00	17287	346.80	3	150.00	399.00	1 513.80
Fédération Valaisanne	9	360.00	52	104.00	9240	184.80	7	350.00	468.00	1 466.80
Fédération Vaudoise	11	440.00	116	232.00	13666	275.85	12	600.00	924.30	2 472.15
Fédération Fribourgeoise	4	160.00	108	216.00	18586	362.30	7	350.00	518.00	1 606.30
	45	**1 800.00**	**550**	**1 100.00**	**87590**	**1 640.05**	**34**	**1 700.00**	**3 309.60**	**9 549.65**
										11 451.35

Répartition exemplaires du journal 2017

				Pour info		
	Suisse	Europe	Autres	*Gratuit*	*Comité*	TOTAL
N° 1-2	3613	64	3	*20*	*63*	3680
N° 3	3609	64	3	*20*	*63*	3676
N° 4	3630	64	3	*20*	*63*	3697
N° 5	3644	63	3	*20*	*63*	3710
N° 6	3660	63	3	*20*	*63*	3726
N° 7	3691	64	3	*20*	*63*	3758
N° 8	3679	64	3	*20*	*63*	3746
N° 9	3686	61	3	*20*	*63*	3750
N° 10	3701	61	3	*20*	*63*	3765
N° 11-12	3708	60	3	*20*	*63*	3771
	36621	**628**	**30**	***200***	***630***	**37279**
	98.23 %	1.68%	0.08 %	0.54 %	1.69 %	100.00 %
Moyenne	3 662.10	62.80	3.00	20.00	63.00	3 727.90
Moyenne 2015	3 413.50	71.10	3.20			3 487.80

Coût moyen unitaire et annuel par abonné

	Impression	**Envoi**	**Total**	**Quantité**	**Coût unitaire**	**Coût moyen annuel par abonné**
N° 1-2	6 128.45	1 562.30	7 690.75	3680	2.09	
N° 3	6 693.25	1 559.55	8 252.80	3676	2.25	
N° 4	5 586.25	1 508.50	7 094.75	3697	1.92	
N° 5	6 693.25	1 570.40	8 263.65	3710	2.23	
N° 6	6 836.75	1 645.45	8 482.20	3726	2.28	
N° 7	5 299.25	1 527.35	6 826.60	3758	1.82	
N° 8	5 299.25	1 503.65	6 802.90	3746	1.82	
N° 9	5 923.45	1 520.30	7 443.75	3750	1.99	
N° 10	5 586.25	1 513.70	7 099.95	3765	1.89	
N° 11-12	7 384.10	2 038.75	9 422.85	3771	2.50	
	61 430.25	**15 949.95**	**77 380.20**	**37 279**	**2.08**	

Administrateur		4 000.00		0.11	
Mots croisés		300.00			
Frais rédactrice		2 222.80		0.06	
Contrôle tirage et traductions		777.60		0.02	
	Coût total	84 680.60		2.27	**22.72**
./. Annonces		-28 280.80		-0.76	**-7.59**
		56 399.80		1.51	**15.13**
	2016	60 090.55		167.00	**16.65**

Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société Romande d'Apiculture pour l'exercice 2017

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

Ce contrôle a été effectué au domicile du caissier à Fiaugères.

Il ressort de notre contrôle que :

- La comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et statutaires. Selon les contrôles effectués par sondages, les écritures comptables et les transactions financières sont attestées par des pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.
- Les positions du bilan (actif et passif) au 31.12.2017 sont toutes justifiées et attestées par les pièces justificatives ou inventaires correspondants.
- Par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale du 17 mars 2018 :
  - d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits qui présentent un produit d'exploitation de Fr. 2615.10 et une perte de l'exercice, après prélèvements et attributions aux fonds, de Fr. 6189.45.
  - de donner, avec remerciements, décharge au caissier et aux organes responsables de la SAR.

Fiaugères, le samedi 27 janvier 2018

Pour les sections vérificatrices :

Jura bernois	La Chaux-de-Fonds	La Menthue
Patrick Zenger	*Elisabeth Müller Frutschi*	*Raymond Paillex*

Rapport concernant le compte publicité

Les produits proviennent des recettes du contrôle du miel pour un montant de Fr. 2625.90 et de la vente de cabas et de matériel publicitaire pour un montant de Fr. 2815.90.

Le détail du « Fonds de propagande » publié avec les comptes annuels résume les mouvements de l'année 2017.

Rapport de l'assurance contre le vol et les déprédations pour l'année 2017

Le poste de préposé aux assurances n'a pas été repourvu suite au départ de M. Rémy Meier. C'est notre secrétaire, Mme Aude Steiner, qui a enregistré les cas survenus durant l'année, et votre comité les a traités lors de ses séances.

Ce sont 8 apiculteurs qui se sont vus dérober 19 ruches et colonies ainsi que 2 ruchettes de fécondation. Le montant total des indemnisations s'élève à Fr. 5250.–.

Il est toujours regrettable de voir que chaque année des apiculteurs se permettent de se servir chez des collègues pour agrandir ou refaire leur cheptel. Je crois savoir qu'un voleur s'est fait pincer par la police et j'espère que cela diminuera le nombre de sinistres.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année apicole.

Votre caissier, Raphaël Monney

Rapport 2017 label d'or

Chères apicultrices, chers apiculteurs,

En 2017, les apicultrices et apiculteurs labellisés ont à nouveau bénéficié de subventions allouées par la Confédération, selon le programme OQuaDu (ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire), ceci dans le but de promouvoir le label d'or d'apisuisse.

Les apicultrices et apiculteurs labellisés ont profité de ces subventions sous différentes formes :

- Matériel apicole subventionné à 50 % : vente de 23 réfractomètres ainsi que 50 paquets de brosses.
- Analyses du miel et panneaux publicitaires à prix préférentiel : 25 analyses du miel, 3 panneaux apiculteurs labellisés.
- Un cours de perfectionnement pour les apiculteurs labellisés s'est déroulé le 30 septembre à Cernier sur le thème de la chimie du miel. Plus de 30 apicultrices et apiculteurs ont participé à cette journée.
- 40 nouveaux apiculteurs labellisés ont bénéficié du premier contrôle d'exploitation gratuit.

Durant cette saison les contrôleuses et contrôleurs du miel ont effectué leur travail avec un très grand sérieux. Je tiens vivement à les remercier pour leur engagement.

Au cours de l'année 2017, nous avons délivré 82 certificats label d'or.

La liste des apiculteurs labellisés a été mise à jour fin décembre 2017, celle-ci comprend les apiculteurs labellisés de 2014 à 2017. Les apiculteurs labellisés des années antérieures qui n'ont pas renouvelé le contrôle de leur exploitation ont été retirés de la liste, le contrôle d'exploitation étant valable 4 ans.

Pourcentage par fédération des nouveaux apiculteurs labellisés

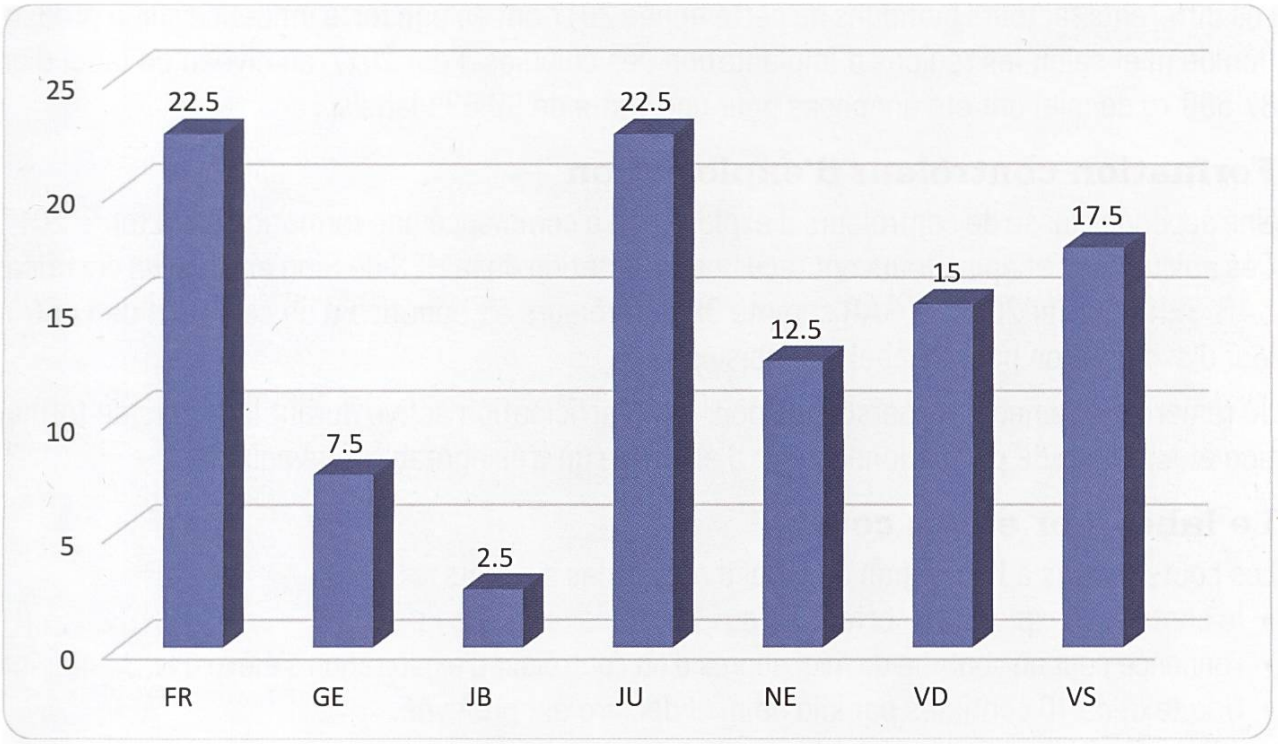

40 nouveaux apiculteurs labellisés

Au 1er janvier 2018, la SAR comptabilise 446 apicultrices et apiculteurs labellisés.

Fin 2017, la SAR se compose de 3'490 membres, les apiculteurs et apicultrices labellisés représentent le 12.8 %. Un pourcentage qui varie selon les fédérations.

Membres et apiculteurs labellisés par fédération

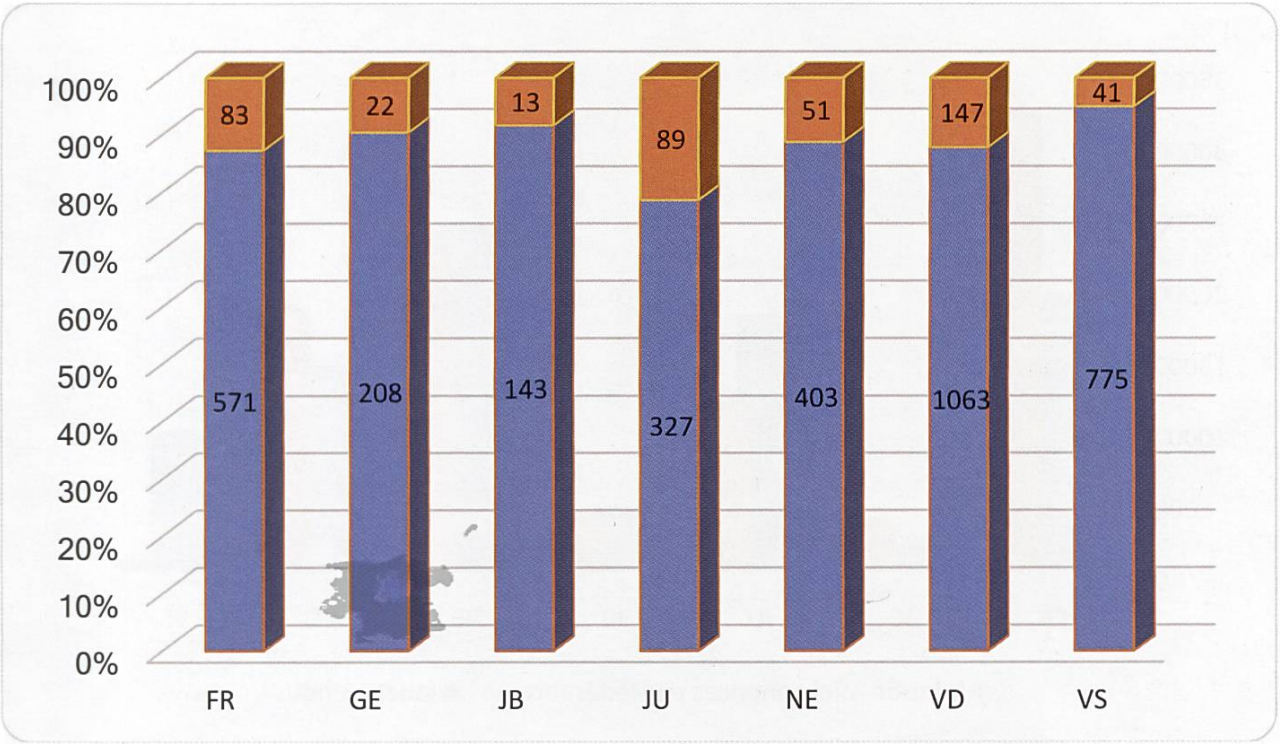

Quantité de miels labellisés et labels vendus.

Les différents facteurs biotiques de cette année 2017 ont eu une forte influence sur la production de miel selon les régions d'implantation des colonies. Pour 2017, au niveau du label d'or, 87'590 kg de miel ont été annoncés pour une vente de 90'639 labels.

Formation contrôleur d'exploitation

Une seconde classe de contrôleurs d'exploitation a commencé une formation en octobre 2017. Ces apicultrices et apiculteurs ont reçu une attestation de la HES de Sion ainsi qu'un certificat SAR. A fin janvier 2018, la SAR compte 30 contrôleurs au bénéfice d'un certificat de contrôleur d'exploitation pour le label d'or apisuisse.

Je remercie vivement ces personnes pour leur participation active durant les cours de formation et les cours de perfectionnement. J'en garde un très agréable souvenir.

Le label d'or et ses coûts

Les coûts relatifs à l'obtention du label d'or sont les suivants :

- le contrôle d'exploitation effectué tous les 4 ans revient à Fr. 40.–.
- l'annonce pour un contrôle du miel auprès d'un contrôleur d'exploitation s'élève à Fr. 3.– par lot.
- Une taxe de 10 centimes par kilo de miel déclaré est prélevée.
- 4 labels par kilo de miel déclaré sont donnés gratuitement.

Ces différents revenus sont en majorité utilisés pour défrayer les contrôleurs de sections et de fédérations. Le bénéfice sert à promouvoir le label, former les contrôleurs et offrir des cours aux apiculteurs labellisés.

Un miel labellisé apisuisse se vend en général 1 franc de plus par kilo qu'un miel traditionnel. Les coûts liés au label sont ainsi largement récupérés.

Kilos de miel annoncés et labels vendus par fédération

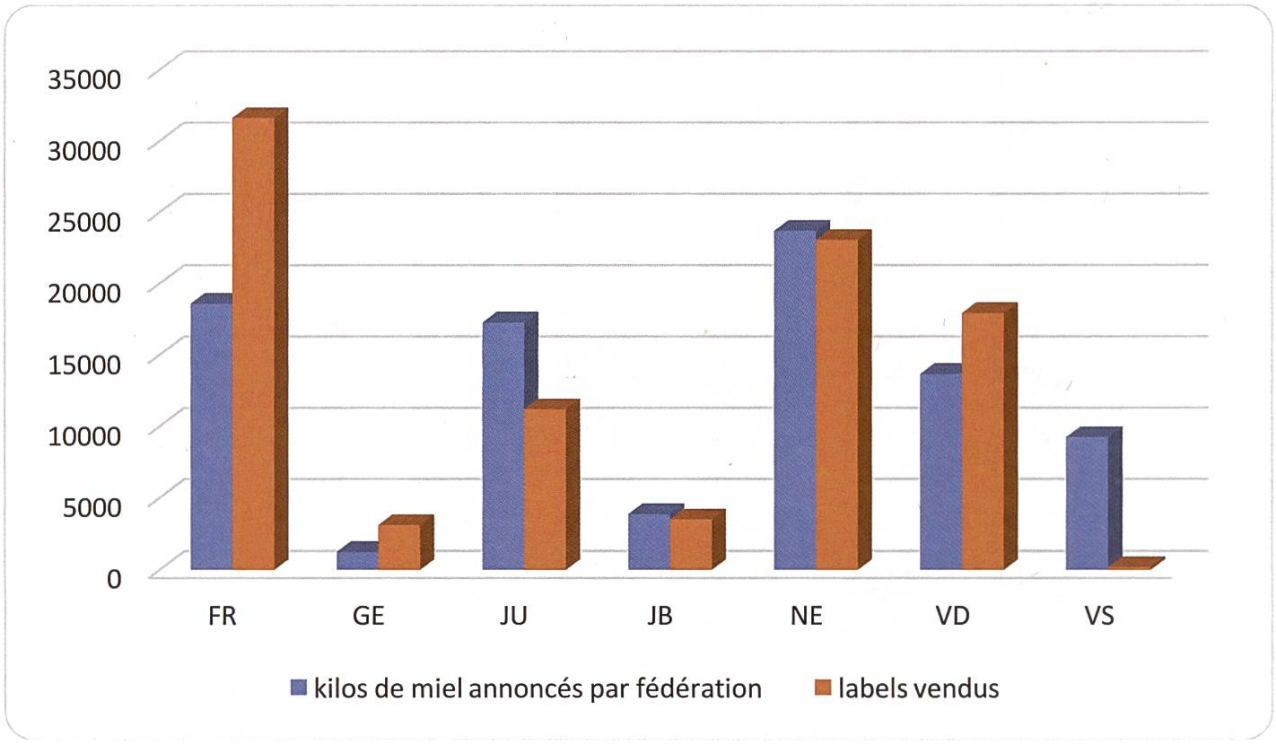

Renouvellement des certificats

Le contrôle d'exploitation est valable 4 ans, les apicultrices et apiculteurs labellisés en 2014, doivent effectuer le renouvellement de leur certification et contacter le ou la responsable du label d'or de sa région. Vous trouvez toutes les informations dans la Revue SAR de janvier-février 2018.

Subventions de la Confédération pour le label d'or apisuisse

La Confédération a reconduit partiellement ses subventions pour le label d'or en 2018. Les informations complètes figurent dans la Revue SAR de janvier-février 2018.
Les apicultrices et apiculteurs qui souhaitent être labellisés se verront offrir leur premier contrôle d'exploitation, via les subventions de la Confédération.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle saison apicole 2018.

Sonia Burri-Schmassmann

Bibliothèque de la SAR

Notre bibliothèque s'est enrichie dernièrement de « nouveaux » livres :

- **Le Gouvernement admirable ou la République des Abeilles, imprimé à La Haye, chez Pierre de Hondt en 1740, par T A.**
  Ce traité d'apiculture aborde, en 51 chapitres, tous les aspects de l'apiculture telle qu'elle se pratiquait durant la première moitié du 18e siècle, il y a environ 300 ans ! C'est une source de renseignements très précieuse sur les pratiques apicoles du temps de Louis XV, soit environ 50 ans avant la Révolution française.
- **Traité complet, théorique et pratique, de l'éducation des abeilles,** avec la manière de les élever, de les multiplier, et d'en tirer un profit considérable ; précédé du poème italien de Jean Rucellai, imité de Virgile, sur ces mêmes insectes, traduit en français, avec des notes, **par M. Pingeron, 1781.**
  Tout comme dans le manuel précédent, le lecteur pourra découvrir quantité de renseignements sur les différentes pratiques apicoles de la fin du 18e siècle, particulièrement en Italie.
- **Les produits de la ruche,** le miel, la cire, la propolis, les hydromels, les vins de miel et les eaux-de-vie de miel, d'**Alin Caillas, 1947, Orléans.**
- **Le monde merveilleux des insectes, J.-H. Fabre, Paris, 1921.**

Ces manuels ont été donnés à la SAR par une personne – non-apicultrice – qui voulait s'en séparer. Merci d'avoir eu le bon réflexe de les transmettre à la SAR, qui a ainsi pu s'enrichir, notamment, de 2 ouvrages précieux du 18e siècle !

Que chacun de nous veuille bien garder à l'esprit que le meilleur moyen de conserver nos documents, si on désire s'en séparer, est de les transmettre à la bibliothèque de la SAR.

Merci d'y penser ! *François Juilland*

Bibliothèque et Archives

Rapport 2017

Avis aux bonnes volontés bibliophiles: nous cherchons 3 à 4 personnes qui seraient disposées à prospecter en groupe pour les futurs achats et de faire des choix judicieux pour compléter la liste des ouvrages disponibles de notre bibliothèque SAR.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Jakob Troxler:
jakob.troxler@sunrise.ch, pour de plus amples informations.
La commission des achats pour notre bibliothèque SAR, qui fonctionnait ces dernières années, a cessé ses activités et nous souhaitons assurer l'avenir en constituant une nouvelle équipe. Avis aux intéressés!

Notre bibliothèque s'est tout de même enrichie de quelques ouvrages, et pas des moindres, (lire article précédent de François Juilland).

Des trésors inestimables ont échappé à la benne à vieux papier et sont sauvés pour les générations futures. Quelle chance pour la SAR d'avoir pu récupérer ces joyaux!

Les prêts répertoriés ces dernières années nous montrent d'autre part que notre bibliothèque à sa raison d'exister:

2014: prêts 314; 2015: prêts 390; 2016: prêts 311; 2017: prêts 422!

Nous vous rappelons que la médiathèque du Valais est toujours à votre disposition pour que vous puissiez bénéficier des services qu'elle vous offre. Vous pouvez contacter la Bibliothèque cantonale pour tout renseignement dont vous pourriez avoir besoin aux adresses ou numéro de téléphone indiqués ci-dessous:

Médiathèque du Valais
Bibliothèque cantonale
Rue de Lausanne 45 - 1950 SION
Tél.: 027 606 45 50
Site internet: www.mediatheque.ch
E-mail: mediatheque-valais-sion@admin.vs.ch

Vous le savez, les prêts sont gratuits. Vous ne payez que les frais postaux pour le retour des documents! Profitez-en au maximum!

En effet, vous pourrez trouver dans notre fonds des documents anciens ainsi que de nouvelles acquisitions, non seulement sous forme de livres, de revues, mais aussi de multiples DVD qui, de par leurs origines diverses, peuvent vous ouvrir de nouveaux horizons apicoles... Plus de 400 d'apiculteurs l'ont compris en ayant bénéficié d'un prêt ou d'une prolongation de prêt en 2017!

Nous vous souhaitons une excellente année apicole, accompagnée de belles découvertes grâce aux documents disponibles à la Bibliothèque cantonale du Valais!

Le comité

Compte rendu de la séance du 24 janvier 2018

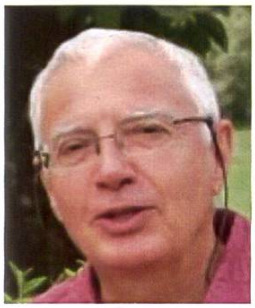

1. Personnes présentes:

Patrick Zenger de la fédération du Jura bernois.

Pour le comité: Rose Aubry, Sonia Burri-Schmassmann, Isabella Moretti, Raphaël Monney et Max Huber.

Excusé: André Pasche de la fédération vaudoise.

Notre présidente Sonia Burri-Schmassmann ouvre la séance à 18 heures et aborde les 11 points mis à l'ordre du jour.

2. Le comité approuve le PV du 24 novembre 2017 avec deux modifications concernant les pages 3 et 8.

3. Nouveau site internet

A ce jour, il manque encore les documents concernant l'élevage. Tous les autres documents vont être transmis au webmaster pour les intégrer au nouveau site. Il n'est malheureusement pas certain que le site soit en ligne pour notre assemblée du mois de mars!

4. Cours pour débutant

Raphaël a reçu les cours et les classeurs.

5. apisuisse

Sonia avec Mathias Götti et Martin Schwegler ont rencontré des parlementaires lors de la visite au Palais fédéral le 13 décembre. Les échanges furent très positifs.

Suite au courrier d'apisuisse du 30 novembre 2017 adressé à M. Lehmann, directeur de l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture), apisuisse a été convoqué pour une séance en date du 16 janvier. L'OFAG était représenté par 3 membres: le directeur, la vice-directrice et le responsable des PPH (produits phytosanitaires). Les problèmes liés au glyphosate dans le miel et les intoxications d'abeilles ont été abordés. Sonia et Mathias représentaient apisuisse et Anja représentait apiservice. Suite à cette séance, il a été retenu que l'OFAG en partenariat avec agridea va éditer des fiches techniques concernant la bonne pratique et les utilisations des PPH. Ces fiches seront transmises ce printemps déjà aux agriculteurs. Le point essentiel de ces fiches est d'éviter la pulvérisation des PPH durant les périodes de floraison, un premier pas positif.

Prochaine séance du comité apisuisse: le 9 février.

6. apiservice

Lors de la séance du 16 janvier avec l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture), le problème du financement des intoxications d'abeilles a été évoqué. Pour rappel ces frais étaient pris en charge par l'OSAV (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) jusqu'en 2016. 2017 fut une année de transition avec un financement exceptionnel. L'OSAV a mentionné que ces frais devaient être pris en charge par les cantons! Comme il fallait s'y attendre, Anja a rencontré un refus de ces instances. Mais très bonne nouvelle: après de

nombreuses explications et discussions, M. Lehmann de l'OFAG s'est engagé à financer les frais pour 2018. Toutefois, les directions de l'OFAG et de l'OSAV doivent encore se rencontrer et trouver une solution à long terme au sujet de ce financement. Si aucun accord n'est trouvé, ces frais seront reportés sur les sociétés VDRB, SAR et STA !!!

apisuisse sera informé de la suite des discussions.

7. Ecole suisse d'apiculture

Sonia représentera la SAR lors de la séance du conseil d'administration qui aura lieu le 9 février.

8. Préparation de l'assemblée des délégués SAR 2018

– Ordre du jour de l'AD (voir les détails dans la revue SAR de janvier).

Les membres du comité se concertent pour leurs diverses interventions.

– Modifications des statuts.

Par soucis de transparence, il sera relaté à l'ensemble des délégués le contexte de la votation concernant les modifications des statuts SAR qui a eu lieu le 25 novembre, lors de la séance avec les présidents et acceptés par ces derniers.

– Comptes et budgets.

Raphaël Monney, notre caissier, renseigne le comité sur l'état des finances.
Chaque position comptable est analysée et dûment commentée par son auteur. Le budget 2018 a fait l'objet d'une attention toute particulière compte tenu qu'un certain nombre de subventions tombent cette année ! De plus, les décisions qui seront prises lors des votations de l'assemblée des délégués modifieront certainement les prévisions du budget 2018. Il faut donc jongler entre perspectives et réalisme.

– Documents publiés dans cette même revue.

Les membres du comité central se répartissent le travail selon les dicastères qu'ils occupent.

9. Cas de vol à traiter

Les deux cas présentés ont été traités selon les règlements en cours.

10. Dicastères

Habituel tour de table où chaque membre fait état de la situation ou problème qui relève de son dicastère. Par exemple on relèvera les points suivants :

Miel :
Le comité a validé les formulaires « décompte miel » pour les sections et les fédérations.

Cours pour contrôleurs :
La fin de la formation pour la classe 2 aura lieu les 27 et 28 janvier à Sion.
Pour les cours de perfectionnement du 10 mars à Grangeneuve, les invitations ont été envoyées.

Commission du miel apisuisse :
Une séance se tiendra le jeudi matin 25 janvier à Olten.

Marketing :
2018 est la dernière année pour les subventions concernant le label d'or.
Le comité a voté un budget 2018 pour deux petits films en français et une présentation PowerPoint pour les contrôleurs + des cours.

Vulgarisation :
Présentation du décompte vulgarisation 2017.
Les convocations ont été envoyées pour le cours de perfectionnement du 10 mars à Grangeneuve.

Cours de formation CA/ME :
Les membres du comité ont validé le programme et le budget selon les documents fournis par Benoît Droz et Quentin Voellinger.

11. Divers et Courriers

La présidente remercie tous les participants(es) et lève la séance à 21 h 25.

Prochaine séance du comité : le 18 avril 2018 à Neuchâtel.

Max HUBER, secrétaire

Proposition de modifications des statuts

Lors de la séance de travail du 25 novembre 2017, le Comité central et les fédérations représentées par 2 membres ont étudié les statuts SAR et vous proposent à l'unanimité les modifications suivantes :

Nouveau :

Pour des raisons de simplification, seule la forme masculine apparaît dans ce texte. Il va de soi que la forme féminine est toujours sous-entendue

Chapitre I, article 2b : membres collectifs
Les membres collectifs peuvent être des associations liées à l'apiculture. Les membres collectifs ont au sein de la société romande d'apiculture (SAR) les droits de parole, de vote ou d'élection dans la même mesure que les associations cantonales. Un membre collectif a le droit de participer à la réunion des délégués avec un délégué.
Les membres collectifs s'engagent à respecter les décisions du Comité Central et à les réaliser dans leur domaine. Les statuts des membres collectifs ne doivent pas contredire les statuts de la SAR.
Les membres collectifs ont droit à la publication gratuite de nouvelles de leur association dans la Revue Suisse d'Apiculture, mais au maximum 6 pages par an.
Une participation financière annuelle est demandée à chaque membre collectif. Cette participation est votée par l'assemblée des délégués SAR.
L'adhésion d'un membre collectif est soumise à votation par l'assemblée des délégués SAR.

Chapitre V, article 36b : dépenses extraordinaires
Dans le cadre de dépenses extraordinaires, une limite financière annuelle est fixée à Fr. 20'000.–

Modifications :

Art. 10 ajouter e) .....membres collectifs

Art. 18 actuel : Les votations ont lieu à la majorité absolue. En cas d'égalité des suffrages, le président départage. Les élections ont lieu au bulletin secret, à la majorité absolue, à moins que l'assemblée des délégués n'en décide autrement.

Modification : *Chaque membre de l'assemblée des délégués dispose d'une voix. Lors de votes ou d'élections, la majorité simple des voix exprimées décide. En cas d'égalité des suffrages, le président départage. A la demande d'un tiers des membres, les élections et les votes ont lieu à bulletin secret.*

Art. 22 actuel : Le comité central est élu chaque année par l'assemblée des délégués.

Modification : *Les membres du comité central sont élus pour une période de 3 ans par l'assemblée des délégués.*

Art. 23 actuel : Le président est élu chaque année par l'assemblée des délégués

Modification : *Le président est élu pour une période de 3 ans par l'assemblée des délégués*

Pour le CC et les fédérations : Sonia Burri-Schmassmann

Modification du règlement du Concours des Ruchers

Une modification du règlement mentionné est nécessaire pour corriger un détail concernant les circonscriptions : L'Art. 6 est modifié comme suit :

Au point 2. (deuxième circonscription) supprimer « Pays d'en Haut », qui figure déjà au point 5. (cinquième circonscription).

Cette modification est soumise au vote de l'assemblée des délégués.

La préposée au concours des ruchers : Isabella Moretti

Membres Collectifs

Lors de la séance de travail SAR Horizon 2020 qui s'est déroulée de 25 novembre 2017, le Comité Central et les fédérations représentées par deux membres ont étudié la demande de l'association suisse d'apithérapie, section romande concernant une adhésion en tant que membre collectif. A l'unanimité, les personnes présentent soutiennent cette demande et vous proposent de fixer la participation financière annuelle à Fr. 100.–.

Pour le CC et les fédérations : Sonia Burri-Schmassmann

Indemnités pour le comité central

Le 25 novembre dernier votre comité s'est réuni à Bulle pour une séance à laquelle étaient invités les présidents ainsi qu'un membre de chacune de nos fédérations cantonales. Le thème de cette rencontre était de faire le point sur la situation actuelle et de se projeter vers les nouveaux défis qui se profilent à l'horizon de 2020.

Quatre groupes de travail se forment et les discussions vont bon train. Un membre rapporte les échos de chaque groupe. Il en ressort qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des personnes qui ont le temps ou l'envie de s'investir dans des postes qui demandent de plus en plus de travail. La gestion de la SAR a beaucoup évolué ces dernières années et les montants des indemnités dans certains postes n'ont jamais été réévalués depuis 1983. C'est pourquoi les présidents et membres présents ce jour-là ont voté, à l'unanimité, les modifications ci-dessous qui vous seront proposées et seront soumises au vote lors de l'AG du 17 mars 2018.

Raphaël Monney

Comité Central indemnités

	1983	1995	2006	2015	2018
Président	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	8'000.00
Rédacteur	2'000.00	5'900.00	5'900.00	7'000.00	8'000.00
+ pourcentage sur annonce	1'000.00				
+ local				500.00	500.00
Secrétaire - archiviste	600.00	600.00	600.00	600.00	1'500.00
Station d'observation, pesées	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00
Contrôles du miel	400.00	1'500.00	1'500.00	1'500.00	1'500.00
+ local		500.00	500.00	500.00	500.00
Concours des ruchers	100.00	100.00	100.00	100.00	300.00
Indemnités s/règlement					
Assurances	400.00	400.00	400.00	400.00	
Conseils débutants	600.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00

	1983	1995	2006	2015	2018
Préposé aux vétérans	150.00	150.00	150.00	150.00	250.00
Administrateur - caissier	4'500.00	5'500.00	5'500.00	7'000.00	8'000.00
+ local		500.00	500.00	500.00	500.00
Bibliothèque	600.00	4'000.00			
Elevage	500.00	500.00	500.00	500.00	750.00
Conseiller apicole	1'200.00	1'200.00	1'200.00	1'200.00	1'500.00
Marketing					
Site internet		500.00	500.00	500.00	
Total	**13'300.00**	**23'600.00**	**19'600.00**	**22'700.00**	**32'550.00**

Publicité

Andermatt BioVet

Andermatt BioVet AG
6146 Grossdietwil
Tel. 062 917 51 10
www.biovet.ch

Déballez, déposez, terminé

MAQS®

Bandes d'acide formique 68,2 g

Pour un traitement simple
et efficace contre la Varroase

Période d'application

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Commandez dès maintenant pour une livraison à temps.

apisuisse

Enquête sur les pertes de colonies: Participez vous aussi!

Pour mieux appréhender le phénomène des mortalités hivernales de colonies, il est important de pouvoir disposer de données fiables sur les pertes effectives. Aidez nous à collecter des données exactes en participant à notre recensement. Notre souhait serait que 10% des apiculteurs suisses y participent.

Vous pouvez vous inscrire sur notre page Web jusqu'au 31.3.2018:
www.bienen.ch/recensement

Début avril, vous recevrez par e-mail un message vous permettant d'accéder à l'enquête. *Les personnes qui ont déjà participées à une telle enquête dans le passé sont déjà enregistrées et recevront automatiquement l'accès à ce nouveau recensement des pertes. Une réinscription n'est donc pas nécessaire pour ces apicultrices et apiculteurs.*

Parmi les participants, 5 x 1 carton de couvercles (800 pièces) pour pots de miel d'une valeur de CHF 192.– seront tirés au sort. **Les gagnants de l'enquête d'automne 2017 sont:** W. Althaus BE / J. Camail GE / L. Conti-Ferrari TI / A. Mäder SZ / B. Röllin SG.

apisuisse, Jakob Signer-Str. 4, 9050 Appenzell, Tel. 071 780 10 50
www.*bienen.ch, sekretariat@vdrb.ch*

Publicité

GABRIEL BERGER DES ABEILLES

Vente de matériel d'apiculture et de produits de la ruche.

Ruche bois Dadant 10 complète au prix exceptionnel de CHF 110.00
Fond entièrement ventilé, porte, corps D10, hausse D10 9C, cadres filés, nourrisseur, toit plat.
Ruche Warré bois complète au prix de CHF 110.00
Fond entièrement ventilé, porte, 3 corps, cadres filés, couvre-cadres, toit plat.
Sirop de nourrissement et candi au meilleur prix

Venez visiter notre site internet
Renseignements au 079.937.23.39

www.gabrielbergerdesabeilles.ch